

ÉLECTIONS

TPE
2021

22
MARS

au

4
AVRIL

SALARIÉ D'UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, JE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE.

© force ouvrière 2020



*mon vote
c'est ma force*

NORMANDIE



info-tpe.fr



PRÈS DE
210 000 SALARIÉ(E)S
DANS LES TPE DE MA RÉGION

JE VOTE FO

Cette région est composée de cinq départements :

- Calvados (14)
- Eure (27)
- Manche (50)
- Orne (61)
- Seine-Maritime (76)

Face à l'éloignement et à l'isolement de certaines communes qui souffrent déjà grandement de la désindustrialisation et des pertes d'emplois, FO défend l'emploi de proximité. En effet, le commerce, l'artisanat, les services à la personne et le secteur libéral forment un tissu économique et social indispensable. FO défend également les services publics et leurs implantations locales pour vivre correctement, tant au niveau personnel que pour ses activités professionnelles.

En Normandie, FO est dotée d'unions départementales et locales pour assurer au mieux l'information, le conseil, l'accompagnement et la défense des salariés, en particulier des très petites entreprises qui souvent ont une méconnaissance de leurs droits (Code du travail, conventions collectives, consommation, logement). Des défenseurs prud'homaux FO peuvent assister les salariés dans leurs démarches auprès du conseil de prud'hommes.

FO compte également un grand nombre de conseillers du salarié, femmes et hommes dévoués et motivés, dédiés à l'accompagnement des salariés des TPE en cas de difficultés avec leur employeur. **La liste de conseillers près de chez vous est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental** (voir ci-dessous).

Outre la défense des droits des salariés des TPE, FO revendique pour tous l'augmentation des salaires avec une revalorisation du Smic à 1437 € net/mois et la revalorisation des grilles de salaires par la négociation collective. FO demande l'abandon de la réforme de l'Assurance chômage qui sanctionne les demandeurs d'emploi précaires et revendique un retour de l'ancien calcul de l'indemnisation.

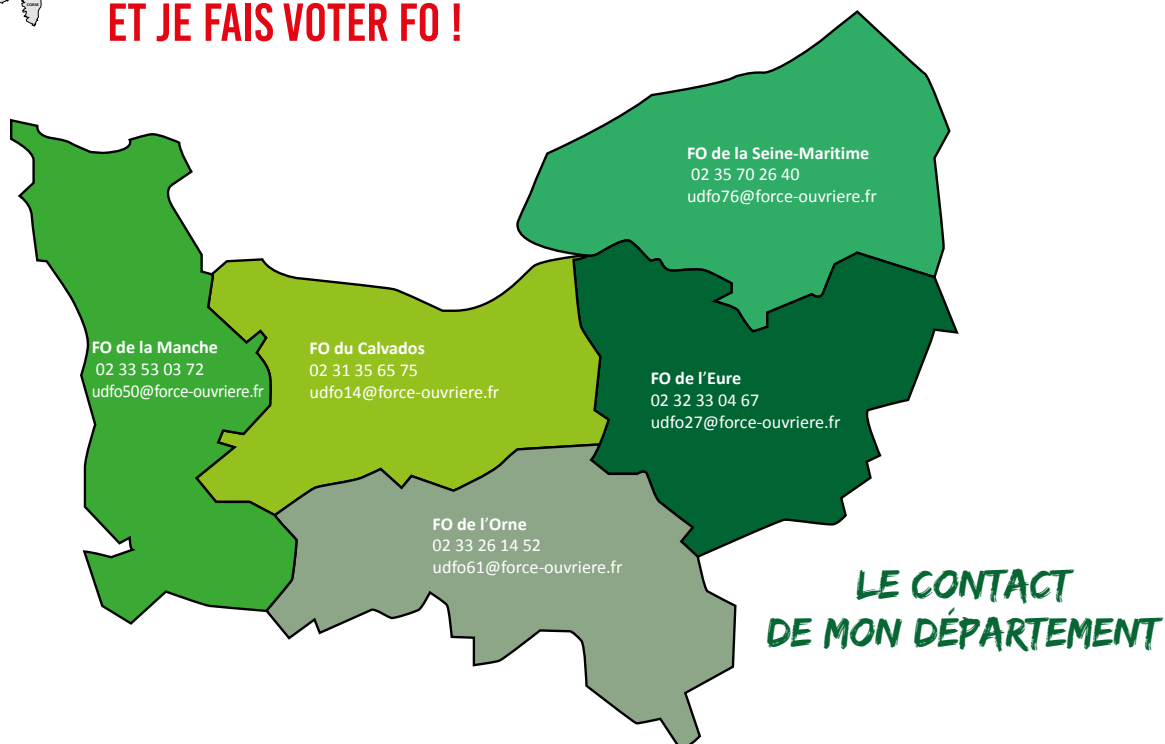
Enfin, FO demande l'abandon définitif du projet de réforme instituant le système par points.

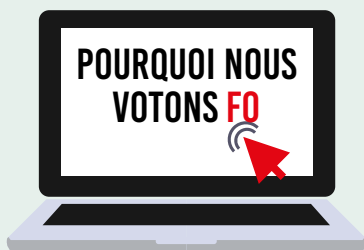
FO est dotée d'une association de consommateurs. Ce sont des équipes locales avec des compétences juridiques. Elles réunissent des femmes et des hommes, adhérents ou non, qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires (AFOC).

Dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles – dites CPRI – FO pourra ainsi porter les préoccupations des salariés, de chaque département, grâce à ses représentants qui y siègeront. Voilà pourquoi il est nécessaire de voter FO pour assurer ce lien indispensable entre les salariés des TPE.



ET JE FAIS VOTER FO !





« **Je suis Lina, apprentie.** J'ai choisi mon métier par passion, j'ai besoin d'être bien défendue car la relation employé/employeur est souvent compliquée. »

« **Je suis Matthieu, salarié d'une profession libérale.** Avec FO j'ai pu obtenir des informations sur mes droits et, désormais, toutes mes heures effectuées sont bien rémunérées. »

« **Je suis Martine, assistante maternelle.** Avec FO nous avons obtenu la convention collective, le droit à la retraite et la reconnaissance de notre métier. »

« **Je suis Kylian, salarié de l'artisanat.** Affecté par un accident du travail, j'ai besoin que mes droits soient reconnus et respectés. »

FO TE DÉFEND, QUEL QUE SOIT TON STATUT (EMPLOYÉ, CADRE, AUTRE,...)

le sais-tu ?



SALAIRE

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité



DROIT

Plus de 80 % des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé



CPRI**COMMISSIONS PARITAIRES
RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES**

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) sont mises en place, dans chaque région, afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises (TPE).

Composées paritairement de 20 membres salariés et employeurs issus de ces entreprises de moins de 11 salariés, les CPRI ont essentiellement pour mission :

- d'informer et conseiller salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables ;
- de débattre et rendre des avis sur les problématiques relatives aux TPE (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, de prévoyance...);
- d'aider à la résolution des conflits individuels et collectifs ;
- d'être force de proposition en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

NOS CANDIDATS POUR VOUS REPRÉSENTER

1. **Soizic BIDOIS**
Secrétaire administrative

2. **Anthony DESCHAMPS**
Secrétaire administratif

3. **Chantal LERIBLE**
Aide-comptable

4. **Yanis AUBERT**
Responsable départemental

5. **Christelle POUHIER**
Secrétaire administrative

6. **Pascal LEFILLIATRE**
Plombier chauffagiste

7. **Annick ALLEAUME**
Secrétaire

8. **David LECOMTE**
Responsable départemental

9. **Corinne CARPENTIER**
Secrétaire

10. **Véronique LEBAILLY**
Secrétaire

